



Bruxelles, le 5 juillet 2012

ALLOCUTION RP France

Excellences,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier chaleureusement M. l'Ambassadeur Philippe Etienne, Représentant permanent de la France auprès de l'U.E., de nous offrir l'hospitalité pour nous donner la possibilité de présenter l'ACA-Europe et ses activités à l'occasion de l'accession à la Présidence de notre Association de M. Jean Marc Sauvé, Vice-Président du Conseil d'Etat de France, auquel nous sommes tous reconnaissants d'avoir accepté cette responsabilité.

1. Notre Association regroupe les Cours administratives suprêmes des 27 Etats-membres, en ce compris les Conseils d'Etat qui exercent le rôle de juridiction suprême en matière administrative à côté de leurs fonctions consultatives en matière législative et réglementaire. La Cour de Justice de l'Union européenne est également membre fondateur de l'association. Les juridictions suprêmes correspondantes des Etats ayant engagé des négociations en vue de leur adhésion à

l'Union ont été admises en tant qu'observateurs, à savoir la Cour administrative de Croatie et le Conseil d'Etat de Turquie. Enfin, sont membres invités, les Cours administratives suprêmes des Etats membres de l'Espace Economique européen, comme la Cour suprême de Norvège et le Tribunal Fédéral de Suisse.

Notre association est appelée à jouer un rôle essentiel dans l'optique d'une meilleure connaissance et d'une application uniforme du droit communautaire. D'une part, les juridictions membres étant toutes des juridictions suprêmes, elles jouent un rôle prédominant dans l'établissement des jurisprudences nationales et donc dans la bonne compréhension du droit communautaire. D'autre part, l'Association compte parmi ses membres, six Conseils d'Etat qui, à côté de leur mission juridictionnelle, exercent une mission consultative dans l'élaboration des textes normatifs nationaux et notamment dans la transposition des textes européens.

Permettez-moi d'esquisser très brièvement les moyens mis en œuvre par notre Association pour améliorer la connaissance du droit communautaire et son harmonisation au niveau des Etats membres.

2. Historiquement, une première étape a été franchie il y a déjà 45 ans par les Présidents des Conseils d'Etat du Benelux, d'Italie et de France et de la Cour administrative fédérale d'Allemagne, c'est-à-dire des 6 pays qui formaient à ce moment le Marché commun. Ils ont décidé de se réunir tous les 2 ans à l'occasion d'un grand Colloque. Le premier a réuni 6 juridictions en 1968 à Rome. Depuis lors, 23 Colloques se sont succédé : le dernier vient de se tenir à Madrid le 25 juin 2012 et a rassemblé 31 juridictions suprêmes sur le thème de « L'application de la Charte des Droits fondamentaux de l'U.E. »

Il n'est pas possible d'énumérer ici ne fût-ce que le thème des 22 Colloques précédents. Vous les trouverez sur le site internet de notre Association, avec pour chacun d'entre eux l'ensemble des rapports nationaux et généraux.

A côté de ces grands colloques, depuis 2004, l'Association organise chaque année deux à trois séminaires sur les sujets les plus divers du droit communautaire, tels que par exemple les procédures judiciaires dans le contentieux des étrangers et des réfugiés, la fonction consultative des Conseils d'Etat, le droit communautaire de l'environnement, les secteurs économiques régulés, les télécommunications, l'e-justice, l'amélioration de l'efficacité des pouvoirs des Hautes Cours administratives, etc... Elle a également mis sur pied des groupes de réflexion sur la réforme de la procédure préjudicielle devant la CJUE et sur la Charte des droits fondamentaux de l'U.E., etc...

Je voudrais souligner ici que tous nos colloques et séminaires se tiennent en étroite collaboration avec les autorités européennes qui participent activement à ces événements, non seulement la Cour de Justice de l'Union qui est membre fondateur de l'ACA-Europe mais aussi le Conseil, le Parlement et la Commission, principalement les DG Justice et environnement, le service juridique, la cellule E-Justice, la cellule Elargissement et TAIEX.

3. Il nous est apparu qu'il ne fallait pas se limiter à quelques colloques et séminaires mais qu'il fallait systématiser la connaissance mutuelle des systèmes juridictionnels. Une seconde étape a donc consisté à étudier de façon plus complète l'organisation juridictionnelle et le fonctionnement actuel de la justice et plus particulièrement de la justice administrative dans chaque Etat-membre. Aussi surprenant que cela puisse paraître, très peu d'études comparatives relatives à l'ensemble des Etat membres existaient au niveau européen. Notre association a donc réalisé une étude qui porte pour chaque Etat membre sur sa structure juridictionnelle et sur 78 thèmes relatifs à la

Justice administrative dans chaque Etat membre. Toutes ces données sont présentées de façon attractive sur notre site internet sous la rubrique intitulée “Tour d'Europe”.

4. En même temps, nous avons franchi une troisième étape qui est la diffusion des jurisprudences nationales. En effet, la meilleure façon de sensibiliser les juges au droit européen est l'échange d'informations au niveau des jugements nationaux. Une telle approche favorise grandement l'harmonisation de nos systèmes juridiques nationaux. Bien sûr, chaque juge reste entièrement libre et indépendant, mais en cas de difficulté d'interprétation, il est très intéressant de voir comment les collègues de juridictions d'autres Etats membres ont appréhendé la question. Il est d'ailleurs d'autant plus étonnant – mais aussi très rassurant - de constater que souvent le résultat obtenu est analogue, même si les cheminements du raisonnement sont différents.

La connaissance des jurisprudences nationales est à mon sens un des grands défis à relever. N'est-il pas surprenant de constater que les autorités européennes adoptent des règles, mais souvent ignorent leur application par les juridictions des Etats membres, si ce n'est de façon plus ou moins fortuite ou à l'occasion d'une procédure d'infraction ou d'une question préjudicielle posée à la CJUE. Dans la plupart des matières, personne n'est en mesure de donner un aperçu exhaustif de la jurisprudence de tous les Etat membres.

Dans la mesure de ses moyens, notre Association tente d'apporter une solution à ce problème par la mise en place d'un Réseau d'information qui est constitué des instruments suivants :

A. En premier lieu, 2 banques de données

La banque de données DECNAT qui contient la référence à plus de 21.000 arrêts nationaux. Ces arrêts nationaux ont été fourni par le

service de documentation de la CJUE à l'ACA qui les a traduits en anglais et a élaboré un moteur de recherche permettant de trouver les arrêts recherchés.

La banque de données JURIFAST : dès qu'une décision intéressante est prise par une Juridiction membre, elle l'introduit directement dans cette banque de données, ce qui permet de connaître immédiatement les nouveaux arrêts nationaux importants.

Ces banques de données sont publiques et accessibles via le site internet non seulement aux juges mais à chaque citoyen européen. La banque de données DEC-NAT est désormais intégrée à la grande banque de données Eur-Lex suite à un accord de collaboration entre la CJUE, l'Office des publications et l'ACA-Europe, ce qui est un autre exemple de collaboration efficace entre l'Association et les autorités européennes.

B. En deuxième lieu le forum

Ce forum qui est le seul instrument de l'Association qui n'est pas public mais réservé aux seuls membres des juridictions de l'Association, leur permet d'échanger directement des informations ou de poser des questions à leurs collègues.

C. En troisième lieu l'échange de juges

L'Association organise chaque année un échange d'une douzaine de magistrats de Cours (administratives) suprêmes. Il s'agit de visites de 14 jours auprès d'une Cour d'un autre Etat membre. Au cours de ce séjour, le magistrat invité participe de façon concrète à la préparation des audiences de la Cour d'accueil, aux audiences, aux délibérés et à la rédaction des arrêts. A la fin de son stage, il rédige un rapport sur sa visite.

D. En quatrième lieu, les publications

L'association publie régulièrement un bulletin d'information. Elle publie également des études scientifiques telle que celle sur la Justice administrative en Europe parue en français et en anglais aux PUF de même que les rapports des colloques et séminaires.

5. Toutes nos activités figurent de façon complète sur le site internet de notre Association (www.aca-europe.eu) et sont résumées dans le nouveau vade-mecum 2012 que nous avons le plaisir de vous présenter aujourd'hui.

6. Avant de céder la parole au nouveau Président de l'ACA-Europe, M. Jean-Marc Sauvé, Vice-Président du Conseil d'Etat de France, qui vous esquissera les lignes futures de l'action de l'ACA-Europe, je voudrais saisir l'occasion pour exprimer ma gratitude aux personnalités ici présentes, d'abord, aux représentants de la Cour des Comptes de Belgique. En effet, cette importante institution belge accepte depuis de nombreuses années de procéder à titre gracieux à un examen approfondi de nos comptes et les certifie chaque année, ce qui nous donne à nous-mêmes, mais aussi à la Commission européenne la garantie que nos comptes sont parfaitement en ordre et que nos dépenses correspondent aux prescriptions de la convention de financement annuellement conclue avec la Commission européenne. Je voudrais ensuite remercier les représentants des Etats membres et des institutions de l'Union européenne pour l'enthousiasme qu'ils ont toujours témoigné vis-à-vis de notre Association. M. Tjeenk Willink, ancien Vice-Président du Conseil d'Etat des Pays-Bas et ancien Président de l'ACA-Europe avait pour coutume de rappeler les célèbres paroles de Jean Monet : « Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes ». Tel est aussi l'un des objectifs de l'ACA-Europe et la réception de ce soir en constitue une nouvelle illustration, car sans

votre soutien, Mesdames et Messieurs, les nombreuses activités que je viens brièvement d'évoquer n'auraient pu être ni organisées ni financées. Je ne doute pas que nous pourrions également compter sur vous à l'avenir, et notamment dans le cadre de l'élaboration des programmes de financement 2014-2020 qui sont actuellement en voie de finalisation. D'avance je vous en remercie.

Yves KREINS,
Secrétaire général
ACA-Europe